NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

72 Nº 9 1950

Les réfugiés en France

Roger BRAUN

p. 947 - 958

https://www.nrt.be/fr/articles/les-refugies-en-france-2710

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LES RÉFUGIÉS EN FRANCE

Les données du problème : La France.

Lorsque, dans les derniers jours de la guerre d'Espagne, l'armée républicaine refluait vers la frontière des Pyrénées orientales, le gouvernement français avait officiellement déclaré qu'« ils n'entreraient pas ». Et cependant, quelques jours plus tard, on apprenait que les réfugiés espagnols étaient admis en France et rassemblés dans des camps militaires pour une opération de triage avant de leur trouver du travail. Une fois de plus le droit d'asile avait joué.

De tout temps, du reste, il avait été respecté en France, qu'il s'agisse de l'armée polonaise après l'essai malheureux d'insurrection en 1830, ou des nihilistes russes au début de ce siècle, ou encore des russes blancs après la première guerre mondiale, pour ne citer que ceux-là. Ils ont tous été accueillis.

On devine aisément qu'une hospitalité aussi large n'est pas sans danger pour la sécurité nationale. Récemment, on a vu la police française dans l'obligation de reconduire à la frontière des réfugiés accueillis il y a plusieurs années — certains étaient entrés depuis plus de 10 ans —, pour activités suspectes. C'est là un problème de police que les autorités françaises n'oublient pas et qu'il convient d'indiquer ici.

Ce droit d'asile a été consacré tout dernièrement. La IV[e] République l'a inscrit au Préambule de sa constitution exactement comme le droit de grève, mais dans les deux cas sans lui fixer de limites. Enfin, la France a signé comme beaucoup d'autres pays la déclaration des droits de l'homme proposée par l'O.N.U., et dont l'article 12 dit expressément que « toute personne persécutée a le droit de chercher et d'obtenir asile en d'autres pays ». Cette reconnaissance officielle du droit d'asile ne fait que consacrer une habitude, à laquelle le « Pays de la liberté » a toujours été fidèle.

Sans doute, bien d'autres pays et depuis fort longtemps avaient inscrit, eux aussi, dans leur constitution le même droit d'asile, et on est parfois étonné de voir que ces pays, alors que le problème des réfugiés revêt une ampleur inconnue jusqu'à nos jours et un caractère vraiment tragique, se montrent particulièrement sévères ou même ferment complètement leurs frontières.

Si on étudie le cas de ces différents pays — au moins ceux d'Europe —, on s'aperçoit que la Suisse, l'Italie, la Belgique par exemple présentent un problème démographique et économique tel que la réception d'un grand nombre de nouveaux arrivants leur est difficile, sinon parfois impossible.

Or, la situation intérieure de la France non seulement ne l'empêche pas de recevoir des étrangers sur son territoire, mais encore l'invite à favoriser l'immigration. Pays riche de sol et de natalité relativement faible, elle a de tout temps fait appel à des travailleurs de l'extérieur. Tout récemment le Plan Monnet prévoyait même une entrée massive de travailleurs étrangers.

Cependant si le ministère du travail juge une immigration nécessaire, c'est pour pallier à des besoins précis de l'économie nationale. Ainsi, on demandera des agriculteurs, des mineurs, etc..., parce qu'il faut pourvoir de nouveaux éléments les professions dites primaires. Cette possibilité de travail n'intéresse donc qu'une classe d'immigrants : ceux qui peuvent faire de gros travaux. Et les autres ? Les autres pourront peut-être aussi trouver un gagne-pain, mais ce sera difficile et, surtout s'il s'agit de certaines professions libérales, les réussites deviennent presque des exceptions.

Cette réglementation du travail, réservant aux nouveaux venus les professions pénibles — disons primaires —, et contrôlant, interdisant même les autres, surtout certaines professions libérales, est, hélas, la règle de conduite de tous les pays d'Europe et de presque tous les pays neufs. Elle s'explique par la nécessité de défendre la main-d'œuvre nationale contre un envahissement possible de l'extérieur. Les candidats à l'émigration le savent. Cependant, les réfugiés, qui doivent fuir leur pays et subvenir à leurs besoins sur une terre d'exil, ne sont pas forcément des travailleurs manuels ou de force ; bien au contraire, ils sont surtout des intellectuels. Ici se pose une première question angoissante.

Les données du problème : Le réfugié.

Cependant, ces restrictions sur la liberté de choisir son travail mises à part, le réfugié sait que la France pratique le droit d'asile. Parfois, il en éprouve une certaine joie. « La France est notre seconde patrie », disent beaucoup de réfugiés d'Europe orientale ou centrale... Avant 1939, le rayonnement de la France était grand, il a laissé dans beaucoup de cœurs et d'esprits une empreinte profonde. Malgré cela le réfugié hésitera à venir en France.

Jeté sur les grand'routes, il se sent parfois repris par ce « Wandertrieb », ce désir de l'aventure et des voyages si caractéristique de l'Europe centrale ou orientale, mais surtout il est prisonnier de la peur — qui ira jusqu'à la panique à certains moments — d'une invasion soviétique. A l'affût des moindres bruits qui peuvent venir de son pays ou de sources parfois mystérieuses, il craint de revoir les blindés russes ou les hommes du N.K.V.D. auxquels il a échappé. Et la France, pense-t-il, est trop près de la Russie. Alors, il cherche à aller loin, très loin...

Et puis, lorsque se calme cette panique et que se raisonne cette

crainte, c'est le mirage du pays neuf où la fortune, dit-on, est facile. Et ces gens qui ont tout perdu se laissent tenter. Le réfugié veut partir très loin... Dans les camps d'Allemagne ou d'Autriche il parlera de son émigration en Australie comme d'un voyage en province. Et il lui arrive même, ayant fait des démarches pour se fixer dans un pays d'Europe, de rompre brusquement avec ses correspondants, parce qu'il vient d'apprendre que, peut-être, il pourra lui aussi traverser les mers.

Mais pour émigrer il faut passer devant des missions de sélection et certaines se montrent particulièrement sévères. L'Australie, par exemple, refuse les immigrants qui ne sont plus dans la force de l'âge. D'autre part, certains pays comme les Etats-Unis ont mis beaucoup de temps à organiser leur immigration (1).

C'est dans cette atmosphère complexe, soumise à un incessant flux et reflux de craintes et d'espoirs, de facilités et de barrages que la solution de se fixer en France apparaît au réfugié.

L'immigration.

La France, comme beaucoup d'autres pays, a envoyé dans les camps d'Allemagne et d'Autriche des missions de sélection. Ce fut la tâche de l'Office National d'Immigration (O.N.I.), organisme créé spécialement par le gouvernement dans le but de recruter et d'introduire en France la main-d'œuvre souhaitée. L'immigration officielle ne pouvait être entreprise que par un organisme gouvernemental.

L'O.N.I. est en quelque sorte un entrepreneur destiné à fournir sur le marché du travail les individus susceptibles d'être absorbés.

Lorsqu'une usine ou un fermier a besoin de personnel et que les services de chômage sont impuissants à lui en fournir, sa demande est communiquée à l'O.N.I. par le truchement des services de la préfecture et du ministère du travail. Ces demandes permettent d'établir des fichiers ou catalogues, sur la base desquels les missions de recrutement peuvent travailler. Le travailleur recruté est dirigé sur son employeur qui doit, après le mois d'essai, verser à l'O.N.I. une somme forfaitaire, fixée actuellement à 10.000 frs franç., pour amortir les frais d'administration et de voyage.

D'après les statistiques de l'I.R.O., la France a fait entrer officiellement, du 1er juillet 1947 au 31 décembre 1948, 24.659 D.P., alors que, pendant la même période, le Royaume-Uni en recrutait 80.865, le Canada 48.540 et Israël 73.972. La France venait donc en quatrième place (bien avant l'Argentine par exemple).

Au printemps de 1949, l'O.N.I. lança une politique nouvelle : le

(1) La presse annonçait le 13 octobre dernier que les Etats-Unis « suspendaient provisoirement » les visas, et il nous a été donné de constater les difficultés que cette mesure soulevait pour un bon nombre de réfugiés, les uns sur le point d'embarquer, les autres dans l'attente des documents nécessaires.

plan « culture-famille », prévoyant l'entrée en France de familles de réfugiés destinées à l'agriculture. Mais « Le Monde » constatait à la même époque — le 8 avril 1949 — :

« On se heurte aujourd'hui à l'apathie des réfugiés, déprimés physiquement et moralement par de trop longues années d'une vie sans espoir ». Et puis c'était aussi le moment où la loi Truman commençait à être divulguée : les Etats-Unis allaient accepter 200.000, puis un total de 400.000 réfugiés. Aussi, du 1er janvier 1949 au 30 juin de la même année, la France ne devait importer — qu'on excuse ce mot barbare — qu'un peu plus de 10.000 réfugiés. Elle passait au sixième rang des nations (2).

A côté de ces entrées officielles, il y a aussi les entrées clandestines. On le sait, les réfugiés entrés clandestinement ne sont généralement pas refoulés, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays. Officiellement, on parlait, en été 1948, d'environ 6.000 par mois, entrés, sans papiers, par les frontières de Lorraine et d'Alsace, et 1.500 en hiver; d'autre part, on comptait environ 1.000 Espagnols par mois, entrés de la même manière par la frontière des Pyrénées. Evidemment, ces chiffres ne figurent pas dans les statistiques officielles.

Appréhendés, ces clandestins sont, la plupart du temps, pénalisés pour avoir contrevenu au règlement du passage des frontières (amende ou prison, parfois avec sursis) et reçoivent un titre provisoire de séjour — renouvelable — et une autorisation de travail.

Mais tous ces réfugiés entrés en France, combien sont-ils ? Il semble bien difficile de répondre à cette question. Partout en effet, on se heurte à une quasi-impossibilité de les dénombrer avec exactitude. « Dans un siècle pourtant obsédé par la statistique, écrivait Maître Matter, la question des apatrides se complique d'un mystère surprenant; personne apparemment ne connaît leur nombre... ». Cette constatation est particulièrement vraie pour la France : entrées clandestines continuelles, plus ou moins nombreuses suivant les périodes, régularisation du permis de séjour plus ou moins rapide, départs pour une émigration lointaine de certains réfugiés qui parfois ont séjourné plusieurs mois ou même plusieurs années en France, font des réfugiés une population mouvante dont il est difficile de faire un recensement précis. Cependant, si la France compte aujourd'hui plus de 2.200.000 étrangers, on évalue parfois les réfugiés à quelque 700.000 au moins : Nansen (Russes, Arméniens, Géorgiens), Espa-

(2) Enfin, plus récemment, du 1er juillet 1949 au 31 décembre, le chiffre de la France est devenu 1.856 (elle gardait le sixième rang des nations) et, du 1er janvier 1950 au 30 avril, 258. Il importe de souligner que tous ces chiffres ne visent que l'immigration en France métropolitaine continentale et l'immigration des réfugiés sous mandat de l'I.R.O.; ils ne rendent par conséquent pas compte du travail d'ensemble de l'O.N.I.

gnols républicains, statutaires Allemands et Autrichiens, D.P. et néo-réfugiés (3).

Lorsqu'un réfugié entre officiellement, il est mis immédiatement au travail et reçoit des pouvoirs publics toute la documentation nécessaire. Tout au plus — et c'est le cas de ceux qui entrent dans le cadre du plan « culture-famille » —, attendent-ils quelques semaines un employeur dans un centre d'hébergement de l'O.N.I.

Pour ceux, au contraire, qui sont entrés clandestinement, la situation est plus délicate. Pendant les premiers jours et jusqu'à la régularisation de leur situation par la police, ils se trouvent bien souvent démunis de tout. Et surtout s'ils n'ont pas le moindre argent — ce qui arrive de temps en temps hélas! — leur situation devient tragique.

Parfois, — et pourquoi ne pas dire souvent — leur santé, leur âge, ou l'absence de compétence technique les a déjà fait refuser par les missions de sélection d'autres pays. Quel travail leur trouver alors en France ?

Cette difficulté d'ordre purement physique est encore accrue par une autre difficulté, celle-là d'ordre psychologique. « Quiconque a approché les réfugiés, disait Mlle Gausserès, Assistante Sociale au Service d'Aide aux Émigrants, a pu remarquer leur expression inquiète, tourmentée même; leur esprit est tendu, préoccupé, tourné continuellement vers leur pays. Tout entiers à leurs tristes pensées, à leurs soucis, ils ne parviennent pas à se concentrer sur les tâches nouvelles qui leur sont confiées » (4).

Qui n'a rencontré le réfugié étudiant de 35 ans, demandant — allant parfois jusqu'à exiger — une bourse pour commencer des études de philosophie à la Sorbonne ?... D'autres, plus jeunes, plus sérieux, travaillant comme veilleurs le soir et tard dans la nuit, pour pouvoir étudier le jour. Mais leurs diplômes obtenus, pourront-ils exercer la médecine, la pharmacie ou enseigner les lettres ?

Et il arrive que certains, intellectuels ou de profession libérale, s'entêtent à chercher une situation dont, hélas, l'accès leur est interdit. Ils végéteront, essayant parfois de travailler « au noir » comme ils disent — c'est-à-dire sans autorisation officielle —, ou encore ils tentent, hélas, de se lancer dans le journalisme. A notre époque, il ne manque pas de journaux et même de journaux sérieux qui, pour servir la propagande et drainer vers eux le maximum de lecteurs, publient des reportages ou interviews sur la situation des pays satellites. Il serait possible de citer ici tel réfugié intelligent et travailleur

(3) On trouvera dans l'article de M. Nourissier, p. 918, l'explication de ces termes.

(4) *Pages documentaires. Un problème social, émigration et immigration* (Journées sociales de 1950), édité par l'U.C.S.S., 16, rue Tiphaine, Paris, XV^e^. — Tout le fascicule est consacré aux réfugiés.

qui, ayant placé quelques articles dans un grand quotidien de Paris, s'évertue à vouloir y conquérir définitivement une place. Il ne se rend pas compte des difficultés qu'il rencontre sur ce terrain. Et on comprend cette confidence qu'il faisait à un ami : « J'ai pris l'habitude de ne faire qu'un seul repas par jour, j'ai mis six mois à m'y habituer... » et son visage montrait bien qu'il ne mangeait pas à sa faim...

A côté de cette spéculation ou même, parfois, de ce marchandage à la propagande, il y a, hélas, l'activité politique.

En effet, sur la terre d'exil, un autre danger guette le réfugié. Il essaiera, on le comprend aisément, de retrouver des compatriotes et des amis. Et voici qu'entre compatriotes et entre amis, des discussions politiques et partisanes reprennent, des clubs même s'ébauchent... qui, pour se redonner une impression d'activité, écriront, sur papier à en-tête de tel parti, à leurs amis et collègues d'Amérique ou d'Australie, afin de regrouper les forces en attendant le jour proche — assurément, pensent-ils — où, leur pays libéré, ils pourront y retourner et participer aux joutes électorales.

Le réfugié ne se rend pas compte que cette vie artificielle l'ancre chaque jour davantage dans un provisoire, qui peut-être durera longtemps. Il ne se rend pas compte qu'il serait meilleur pour lui de se mettre au travail avec courage et de refaire sa vie. Ceux qui ont ce courage — et malgré tout ils sont nombreux — négligent ces vaines discussions politiques d'exilés sans espoir : ils en sont beaucoup plus heureux.

Mais, il faut bien l'avouer, se mettre ainsi au travail demande au départ une véritable abnégation. Abnégation de l'homme qui regarde résolument l'avenir et évite de se laisser prendre à ses chimères ou à ses rêves. Abnégation de l'homme fait qui doit changer ses habitudes, se refaire enfant pour apprendre un nouveau métier — certainement plus pénible que celui qu'il a exercé autrefois — et s'adapter à un nouveau style de vie. Les mots « courage » et « abnégation » ne sont pas exagérés ici.

Lorsqu'un jeune Français entre à l'usine, il est bien rare que sa famille ne puisse lui fournir pour les premiers jours le bleu de travail ou les quelques outils indispensables. Il couchera et mangera en famille et pourra toujours y trouver l'aide et l'encouragement dont il a besoin. Le réfugié, seul et sans ressources, hésitera peut-être à nettoyer un moteur d'auto ou une chaudière, vêtu de l'unique complet qu'il possède. Théoriquement, l'usine doit fournir ce bleu de travail et certains articles de première nécessité..., mais presque toujours elle retiendra sur le premier salaire le prix des objets fournis. Et c'est la misère, la porte ouverte aux dettes, la tentation toute proche de découragement. Il faut le reconnaître, les débuts sont toujours durs pour le réfugié sans ressources qui se met au travail.

L'assistance aux réfugiés.

C'est ici que la nécessité de l'assistance prend toute sa valeur. L'assistance s'exerce par les œuvres, qui sont aidées ou gênées par les habitants du pays. La population française, mal préparée, mal renseignée sur les problèmes démographiques, mal éclairée sur le devoir d'hospitalité, sera portée, dans son ensemble, à une certaine incompréhension. Claude Bourdet a noté avec amertume et une pointe d'exagération : « Un étranger qui s'évade de son pays, c'est un héros. Mais s'il arrive en France (il aura de la chance), c'est une bouche inutile, un concurrent sur le marché du travail. Et, à moins d'être une personnalité, pour la police, un sale étranger... ». Et François Nourissier, dans son livre récent, *l'Homme Humilié* (5), écrivait plus justement : « La position légale de la France en face des réfugiés oscille depuis trente ans entre la générosité et l'incompréhension. »

Il semblerait que l'hospitalité française soit passive : on laisse entrer, mais on n'aide pas. On accepte de pratiquer le droit d'asile, on se refuse à fermer hermétiquement les frontières ou à refouler des clandestins... mais on ne fraie pas facilement avec ce nouveau venu, ou encore on garde une sorte de méfiance à l'égard de l'étranger résidant en France depuis longtemps. D'autre part, les événements encore récents ont singulièrement appauvri le pays ou tout au moins ont créé des difficultés matérielles. Enfin, il faut le dire, le Français moyen s'est de tout temps accommodé d'un standard de vie plutôt inférieur à celui des populations nordiques ou d'influence germanique. Ce Français moyen ne comprendra pas toujours facilement que le réfugié a besoin d'être spécialement aidé; et le réfugié parfois sera mécontent de ne pas recevoir autant qu'il l'aurait souhaité... Autant de raisons qu'on ne peut qu'indiquer ici, mais qui rendent difficile ce travail d'assistance.

Cependant, il s'est trouvé toujours en France des âmes de bonne volonté qui ont voulu porter secours aux réfugiés.

Si nous ne nous étions borné qu'aux problèmes d'après-guerre, il aurait fallu citer les efforts d'un Père Rouët de Journel, aussitôt après la première guerre mondiale; il s'agissait alors de recevoir et de soutenir matériellement les nombreux Russes qui fuyaient la révolution et venaient demander asile à la France. Ou encore, quelque quinze ans plus tard, le Comité national catholique d'Aide aux Réfugiés Espagnols qui, sous le haut patronage du Cardinal Verdier, de Monseigneur Feltin, alors archevêque de Bordeaux, de Mgr Mathieu, évêque de Dax, distribua, jusqu'en juin 1940, nourriture, vêtements, ouvrit des ateliers d'apprentissage et fit même office de bureau de placement. Pendant l'occupation allemande, l'Aumônerie Catholique

(5) François Nourissier, *L'Homme humilié. Sort des réfugiés et des personnes déplacées, 1912-1950*. Préface de Louis Massignon, Paris, Spes.

des Travailleurs Etrangers, sous l'impulsion de l'Abbé Lagarde, non seulement s'occupa des besoins spirituels de tous les réfugiés, mais encore fonda un journal en langue espagnole : « *El Trabajador Español* », lança une bibliothèque roulante et distribua nourriture et vêtements.

Aujourd'hui, il ne manque pas d'œuvres, nationales, internationales ou même étrangères, confessionnelles ou non, qui s'occupent des réfugiés. Les plus importantes se sont groupées en un Comité de coordination, où règne une véritable entente.

Voici la liste de ces œuvres : *American joint Distribution Committee* (Joint) — *Aumônerie protestante des étrangers* — *Comité intermouvement auprès des évacués* (Cimade) — *Comité juif d'action sociale et de reconstruction* (Cojasor) — *Centre d'orientation sociale des étrangers* (Cosé) — *Entr'aide universitaire* — *International Rescue Relief Committee* (I.R.R.C.) — *Organisation reconstruction travail* (O.R.T.) — *Organisation de secours à l'enfance* (O.S.E.) — *Service Quaker* — *Service social d'aide aux émigrants* (S.S.A.E.) — *Service social des jeunes* — *Secours Catholique* — *Unitarian service committee* — *Zemgor.*

Il est presque impossible de citer les autres, fort nombreuses, mais d'activité moindre.

On remarque, à première vue, une certaine abondance d'œuvres juives, protestantes ou neutres. Il est vrai que la plupart d'entre elles, à l'exception des œuvres juives, ne tiennent pas compte de la religion de leurs protégés. Cependant l'Abbé Lagarde notait justement, dans un article sur l'apostolat auprès des étrangers : « Quantité d'étrangers chez nous ont abandonné la pratique religieuse par suite d'influences sociales néfastes : secours reçus par des œuvres de bienfaisance communistes, action des syndicats marxistes, etc... » (6).

On pourrait en dire autant, mais avec des nuances différentes, de l'influence des œuvres non marxistes, mais non catholiques, même lorsqu'elles s'abstiennent de tout prosélytisme religieux.

Une œuvre entre autres.

Donner un compte rendu exact de tout ce que les œuvres d'assistance ont réalisé en France, serait dépasser les limites de cet article : il semble préférable de jeter un coup de sonde et d'étudier, à titre d'exemple, l'action de l'une d'entre elles.

Dès sa fondation, le Secours catholique a inscrit parmi ses activités l'aide aux étrangers en France. Mais depuis quatre ans, ce sont surtout les réfugiés qui retiennent son attention ; leur arrivée massive et leur situation difficile l'expliquent.

Le but du Secours catholique étant, en premier lieu, de coordonner

(6) *Revue ecclésiastique de Metz*, février 1950, p. 80.

les efforts de la charité catholique en France, c'est à un travail d'harmonisation, de coordination, de liaison, que son service étranger s'est donné. Liaison avec les aumôneries catholiques étrangères dont la presque totalité s'efforce de réaliser, à côté de leur apostolat, un travail charitable, liaison également avec les différentes œuvres ou organisations non catholiques ou catholiques.

A côté de ce travail d'harmonisation et de coordination, le Service étranger a aussi une activité propre. Outre les « cas individuels » qui viennent, à son siège de Paris ou à ses délégations diocésaines, pour demander de les aider à faire régulariser leur titre de séjour, à trouver du travail, ou encore qui viennent solliciter un secours matériel; outre les étudiants étrangers qui désirent entrer en contact, ou même être placés pendant les vacances dans des familles françaises; outre les malades réfugiés qui ont besoin de soins, le Secours catholique se trouve parfois aux prises avec des besognes d'une certaine envergure.

C'était en avril 1948, l'arrivée à Marseille d'un contingent de 656 Polonais — le six cent cinquante-sixième était né sur le bateau —. Paysans de la région de Lwow, ils avaient été déportés par les Russes en 1940 à Archangelsk, puis six mois après transférés à Ouzbekstan en Sibérie; donnés aux Britanniques, en 1942, ils avaient successivement été transportés à Pahlevia, Téhéran, Ahvaz, Karachi, et de là, les uns à Bombay, puis à Kolapoor et les autres au Kenia et en Ouganda (7). Le gouvernement britannique les envoyait en France pour qu'ils puissent, de là, émigrer ailleurs. Malheureusement, plus d'une centaine d'entre eux ne purent être acceptés par les missions de sélection canadienne, anglaise et française, qui les examinèrent à Marseille au Camp du Grand Arenas, et l'I.R.O. demanda au Secours catholique de les héberger et de les aider à trouver quand même du travail en France... Un peu plus d'un an après, il ne restait dans les maisons organisées par le Secours catholique que quelques malades ou vieillards.

C'était, quelques mois plus tard, un besoin nouveau : l'arrivée massive des réfugiés clandestins qui venaient surtout à Paris; il fallait les héberger. Mais en pleine période de vacances, comment subvenir à leurs besoins en attendant de trouver pour chacun d'eux une solution définitive ? En quelques jours, grâce à de charitables générosités, le Secours catholique put monter de toutes pièces et organiser un centre d'ébergement : un grand pensionnat de jeunes filles de la capitale put mettre une partie de ses locaux à leur disposition et, de juillet à la mi-septembre, quarante réfugiés couchèrent dans des lits disposés dans des salles de classes, cependant que 200 repas à midi et 200 repas le soir étaient servis gratuitement chaque jour. Parallèlement à cet

(7) Voir l'article de M. Nourissier, p. 915.

hébergement, un couvent de religieuses dans la proche banlieue recevait une quinzaine de réfugiés.

Et c'est actuellement l'accueil des vieillards. Comme le Secours international de Caritas catholica de Belgique, le Secours catholique s'est occupé, en France, de placer, dans des hospices de personnes âgées, des vieillards réfugiés. On peut évaluer à environ cinq mille les vieillards âgés de plus de 60 ans et qui, pour cette raison, n'ont aucun espoir de pouvoir quitter les camps de l'I.R.O., en Autriche ou en Allemagne, pour aller refaire leur vie dans un autre pays. Or, on sait que l'I.R.O. doit cesser son activité dans quelques mois; ces vieillards devraient alors être confiés à l'assistance publique allemande ou autrichienne. Cette solution présentait bien des difficultés. L'Allemagne et l'Autriche sont déjà encombrées par leurs propres nationaux refoulés de certaines provinces de l'Est (8) ou encore par ce qu'on appelle les « Allemands ethniques » (Volksdeutsche)... et puis la plupart de ces réfugiés veulent quitter un pays où ils ont souffert il y a quelques années, un pays qui a été à l'origine de leur mal (9). C'est pour permettre à un certain nombre de ces vieillards de finir paisiblement leurs jours que le Secours catholique a cherché pour eux une possibilité de venir en France. Les Petites Sœurs des Pauvres ont offert 980 places et une Congrégation de Tarbes, Notre-Dame des Douleurs, 85, soit au total 1.065 places. Le 11 août, un premier contingent arrivait en gare de l'Est venant des camps de Carinthie. Ils ont été aussitôt répartis dans un certain nombre de maisons. Quelques semaines plus tard, des parrainages s'ébauchaient déjà (9bis).

Et d'autres projets sont à l'étude, tant le problème des réfugiés est complexe.

L'Assistance spirituelle.

L'assistance matérielle ne suffit pas. Bien souvent, le réfugié aura besoin de se confier à un prêtre, qui puisse le comprendre, non seulement dans sa langue, mais encore comprendre sa situation. Maître Matter écrivait justement : « L'utilité spécifique du ministère sacerdotal pour les apatrides consiste à protéger les esprits contre les dérèglements du désespoir, ainsi qu'à rendre aux malheureux, entre la Providence et l'injustice des hommes, les bons offices dont la puissance publique ne s'acquitte jamais avec le même tact. »

Ne l'oublions pas, c'est le curé de la paroisse qui est normalement

(8) Voir à ce sujet l'article si intéressant du Colonel Vernoux, *Migrations humaines,* dans le numéro du 11 octobre 1947 de *France Illustration* (p. 312).

(9) « Comment demander, en effet, à des hommes et à des femmes, dont toute la vie a été bouleversée irrémédiablement du fait de l'Allemagne, d'accepter aujourd'hui de vivre sur son sol... ? » François Nourissier, *L'Homme humilié,* p. 109.

(9bis) Le 10 octobre dernier, un total de 485 vieillards étaient entrés en France et installés aussitôt dans les maisons des Petites Sœurs. L'opération se poursuit.

responsable des étrangers, réfugiés ou non, vivant sur son territoire (10). Ce ministère présente un certain nombre de difficultés — ne serait-ce que la difficulté de la langue —, aussi le curé saura faire appel à d'autres prêtres.

Il existe en France, comme en d'autres pays, des « Missions catholiques » étrangères : chaque nationalité a son ou ses prêtres disséminés sur tout le territoire et soumis à un supérieur national. Ces différentes missions relèvent de la « Commission épiscopale pour les étrangers » (émanation de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France) (11).

L'aumônier polonais, lithuanien, hongrois, etc., sera en quelque sorte le coopérateur des curés dans l'apostolat auprès de tel ou tel groupe de leurs paroissiens.

Prêtres et Laïcs.

Parfois — et même souvent — certains aumôniers sont amenés à ajouter à leur ministère spirituel les soucis de l'assistance matérielle. C'est là une anomalie, qui ne se comprend qu'en périodes de grandes difficultés et pour parer à la carence de certaines œuvres. C'est peut-être aussi par suite du caractère un peu ombrageux ou même — risquons le mot quoiqu'il soit exagéré — un peu totalitaire de certaines missions.

Normalement, le prêtre, « établi pour les hommes dans les choses qui regardent Dieu » (*Hébr.*, V, 1), doit être, avant tout, « le dispensateur des mystères divins » (*I Cor.*, IV, 1). Il doit se rendre accessible à tous, sans distinction d'idéologie ou d'origine, il doit les aider dans leurs difficultés et les encourager. Peut-être alors une misère matérielle lui sera-t-elle révélée ? Son ministère y gagnera vraiment en efficacité si, s'abstenant des tâches matérielles, il sait diriger vers des laïcs ces nécessiteux.

Le laïc, lui, non pas ministre, mais « ami du Christ, apôtre de son amitié et de sa charité divine » (12), mieux informé que le prêtre des questions matérielles et financières, et ayant davantage l'expérience des affaires et du monde, pourra s'occuper de l'assistance sociale du réfugié.

Et si parfois, parce qu'il est engagé dans le monde et ses préoccupations, il était à craindre que le laïc ne reste pas insensible aux coteries ou aux exclusives de la partisanerie politique, le prêtre devrait le former, le guider, l'entraîner, le conseiller.

Peut-être nous accusera-t-on, ici, d'échafauder gratuitement des

(10) « Parochus ex officio tenetur curam exercere in omnes suos paroecianos, qui non sunt legitime excepti » (J.C. 464, § 1). Voir à ce sujet, dans la *Revue ecclésiastique du diocèse de Metz* (février 1950, p. 77), l'intéressant article — déjà cité ici — de Mr. l'Abbé Lagarde, *Ministère et apostolat auprès des étrangers dans le diocèse.*

(11) Le Président en est S. Exc. Mgr Lamy, archevêque de Sens et le Secrétaire Général Mr le Chanoine Rupp.

(12) S.S. Pie XII, 30 septembre 1942, à l'A.C. italienne.

théories abstraites, et on objectera que tous les aumôniers étrangers — ou presque tous — sont obsédés par la nécessité d'aider matériellement leurs protégés.

Cependant, cette discrimination entre les attributions du prêtre et celles du laïc est la conclusion d'un examen attentif de l'activité réelle des uns et des autres. Il y a, hélas, des aumôniers qui entrent délibérément dans la politique. Ils ne se rendent pas compte qu'ils perdent ainsi la confiance de beaucoup de leurs ouailles. Il y a des aumôniers qui se surchargent, au risque de se laisser écraser, dans des affaires matérielles dans un but d'assistance. Et certains admettent qu'ils n'ont plus le temps nécessaire pour s'occuper de cette assistance spirituelle et morale qui est leur premier devoir. Ceux au contraire — et il y en a — qui s'efforcent d'orienter vers des assistantes sociales ou des œuvres spécialisées les misères qu'ils ont détectées, font un travail plus solide et plus profond et gagnent en influence.

Conclusion.

Ce qui distingue le réfugié de tout autre immigré, ce sont ses projets d'avenir. Rares sont les travailleurs étrangers qui veulent retourner dans leur pays; ils sont venus définitivement. Mais rares sont les réfugiés qui veulent rester dans le pays d'accueil, ils sont dans l'attente. Pierre Scize, assistant à Hambourg à un départ de réfugiés pour l'Amérique du Sud, a noté que, lorsque le bateau commençait à s'ébranler, tous ces réfugiés crièrent : « Auf Wiedersehen Europa! » au revoir Europe! Oui, ils veulent revenir du Brésil ou d'Australie, lorsque leur pays sera libéré! On pourrait citer ici cette réfugiée russe arrivée à Paris en 1920 et qui n'a pas encore ouvert sa valise, tant, de semaine en semaine — depuis 30 ans — la chute des Soviets lui paraissait imminente. C'est là le grand mal, car cet espoir — bien légitime — empêche le réfugié de se fixer et risque d'en faire un instable.

Il faut, avec délicatesse, l'aider à se stabiliser, l'empêcher de se mouvoir dans un monde irréel et de considérer le pays qui l'accueille comme un asile de nuit.

Cet accueil des réfugiés comporte bien des difficultés et aussi parfois des déceptions. Les lignes qui précèdent ont essayé de rendre compte à la fois des facilités offertes par la France et aussi de ces difficultés et d'évoquer ces déceptions.

Dans un monde où la charité semble diminuer, les difficultés que rencontre le réfugié en France existent aussi dans bien d'autres pays. Cependant, on sait dans les conférences internationales que c'est encore la France qui accepte le plus facilement les persécutés refusés ailleurs. Elle s'efforce ainsi de rester fidèle à ses traditions de charité, espérant que sa puissance d'assimilation viendra peu à peu à bout de l'instabilité de ces exilés.

Roger BRAUN, S. I.
Chef du service des étrangers et réfugiés au Secours catholique français.

Paris.